

**Service des routes**  
Gestion du réseau

Place de la Riponne 10  
1014 Lausanne

Association des communes vaudoises  
Communes vaudoises  
Feuille des avis officiels  
Gendarmerie vaudoise, Bureau du Radar  
Inspecteurs de la signalisation, SR/GR  
M. B. Chenevière, Président de la SCLV  
Préfectures vaudoises  
Responsables de régions, Voyers  
Union des communes vaudoises (UCV)

N/Réf.: 702/lsl/dcu

Lausanne, le 14 décembre 2011

### **Publication des mesures de signalisation routière en 2012 (AG 169)**

Madame, Monsieur,

Pour votre information, toute décision concernant la mise en place d'un signal de prescription ou de priorité doit faire l'objet d'une publication dans la Feuille des avis officiels (FAO). Conformément au règlement du 7 février 1979 sur la signalisation, cette publication doit être effectuée par nos soins.

Dès lors, nous vous communiquons, ci-dessous, les dates de parution pour 2012, qui seront également disponibles sur le site internet du Service des routes ([www.vd.ch/sr](http://www.vd.ch/sr)).

10 et 24 janvier	01 et 15 mai	04 et 21 septembre
07 et 21 février	1, 12 et 26 juin	02, 16 et 30 octobre
06 et 20 mars	10 et 24 juillet	13 et 27 novembre
03 et 17 avril		

En raison des vacances et jours fériés, les dates de publication de juillet, août et décembre sont réduites et celles du 1<sup>er</sup> juin et 21 septembre décalées au vendredi en raison des lundis fériés.

Pour rappel l'art. 96 al. 1 et 2 de la Loi sur la procédure administrative (LPA) stipule:

**Art. 96 Fériés**

**Alinéa 1)**

*Sauf dispositions légales contraires, les délais fixés en jours par la loi ou par l'autorité ne courent pas :*

- a) du septième jour avant Pâques au septième jour après Pâques inclusivement ;  
du 15 juillet au 15 août inclusivement ;*
- b) du 15 juillet au 15 août inclusivement;*
- c) du 18 décembre au 2 janvier inclusivement*

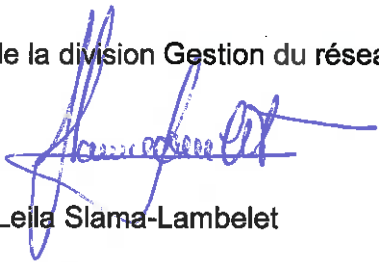
**Alinéa 2)**

*L'alinéa premier n'est pas applicable dans les procédures relatives à l'effet suspensif et à d'autres mesures provisionnelles.*

Enfin, nous profitons de la présente pour vous informer que les voyers des 4 régions du canton vous feront parvenir un "vade-mecum aux communes vaudoises", courant janvier 2012. Celui-ci comprendra un certain nombre d'informations utiles concernant les principales prestations offertes par le Service des routes et quelques renseignements sur les procédures existantes.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, tous nos vœux et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le chef de la division Gestion du réseau



Leila Slama-Lambelet